

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la Dette

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 24 JANVIER 2022

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2022

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 6 décembre dernier, le projet de budget primitif pour 2022 continue de s'inscrire dans une démarche volontaire et ambitieuse au service des habitants et territoires du Pas-de-Calais.

A ce titre, tout en ciblant la préservation de ratios financiers soutenables et l'indispensable maîtrise des dépenses de fonctionnement, il sert l'ensemble des politiques publiques départementales, y compris volontaristes.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 565,5 M€, dont près de 74 % dédiées à l'action sociale. Sur ce champ se concentrent à la fois la tendance baissière du poids des allocations de RSA (- 7 % par rapport au BP 2021), les effets réglementaires de dispositions nationales impactant essentiellement le champ de l'autonomie (+ 17 M€) et un soutien renforcé à la protection de l'enfance (+ 5 %).

Eu égard au niveau prévisionnel des recettes de fonctionnement, l'épargne brute atteint 90,7 M€, soit un niveau quasiment stable par rapport à l'exercice précédent.

Ce faisant, il permet de bâtir une section d'investissement solide, dotée de 220 M€ de crédits de paiement hors dette - un volume inédit depuis 2015 - au service du plan pluriannuel départemental. Ce dernier pourra d'ailleurs intégrer, comme évoqué au titre des orientations budgétaires, un double plan patrimonial consacré, d'une part aux collèges, d'autre part aux établissements sociaux et médico-sociaux intervenant au titre de la protection de l'enfance.

Les orientations et objectifs de notre collectivité sont confirmés à travers ce projet de budget. Ils doivent permettre d'impulser la co-construction de notre projet de mandat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

A – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022	2
B – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5
3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8
C – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14
D – LES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS DES BUDGETS ANNEXES	16

A – Equilibre du projet de Budget Primitif 2022

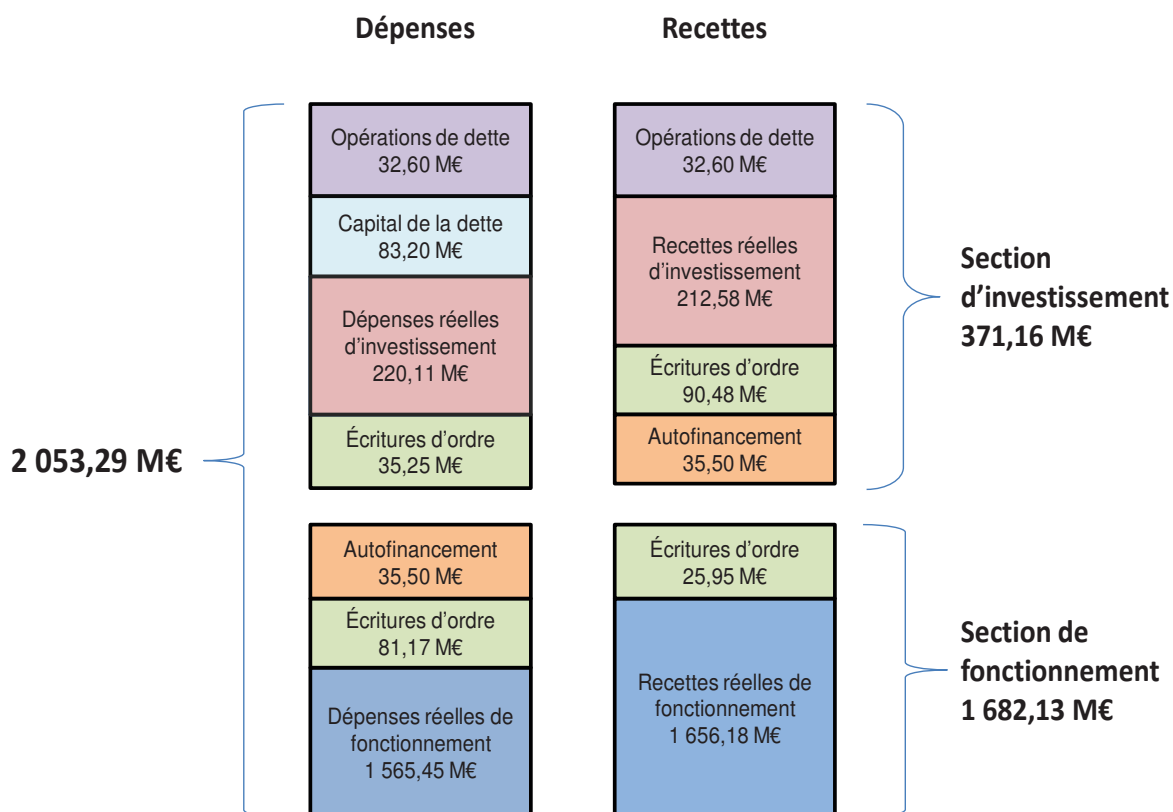
Le projet de Budget Primitif 2022 soumis à votre examen s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 053 287 990,00 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 682 126 839,00 € et la section d'investissement à 371 161 151,00 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2022	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	335 910 900,00	35 250 251,00	371 161 151,00
Section de fonctionnement	1 565 453 895,00	116 672 944,00	1 682 126 839,00
Total	1 901 364 795,00	151 923 195,00	2 053 287 990,00

BP 2022	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	245 183 207,00	125 977 944,00	371 161 151,00
Section de fonctionnement	1 656 181 588,00	25 945 251,00	1 682 126 839,00
Total	1 901 364 795,00	151 923 195,00	2 053 287 990,00

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



NB : les opérations de dette, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de **32,60 M€**, correspondent aux mouvements de tirage et de remboursement sur crédits revolving.

Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2022 s'élève à **1 869 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	303 310 900	212 583 207
Fonctionnement	1 565 453 895	1 656 181 588
<i>Total</i>	<i>1 868 764 795</i>	<i>1 868 764 795</i>

Cette présentation consolidée du projet de budget 2022 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2021. Le total voté en dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2021 à 1 825 M€. Le budget 2022 fait donc ressortir une progression des dépenses et des recettes de 44 M€ par rapport au budget adopté l'an dernier.

Côté dépenses, les principales variations concernent l'évolution des charges de fonctionnement, en hausse de 33,8 M€, le remboursement du capital de la dette, qui diminue de 5 M€, et les dépenses d'investissement hors dette, qui enregistrent une progression de 15 M€, soit + 7,3 %. Côté recettes, les inscriptions d'investissement augmentent de 9,6 M€, essentiellement sous l'effet d'un niveau prévisionnel d'emprunt légèrement plus élevé qu'en 2021, tandis que les produits de fonctionnement progressent de 34,3 M€.

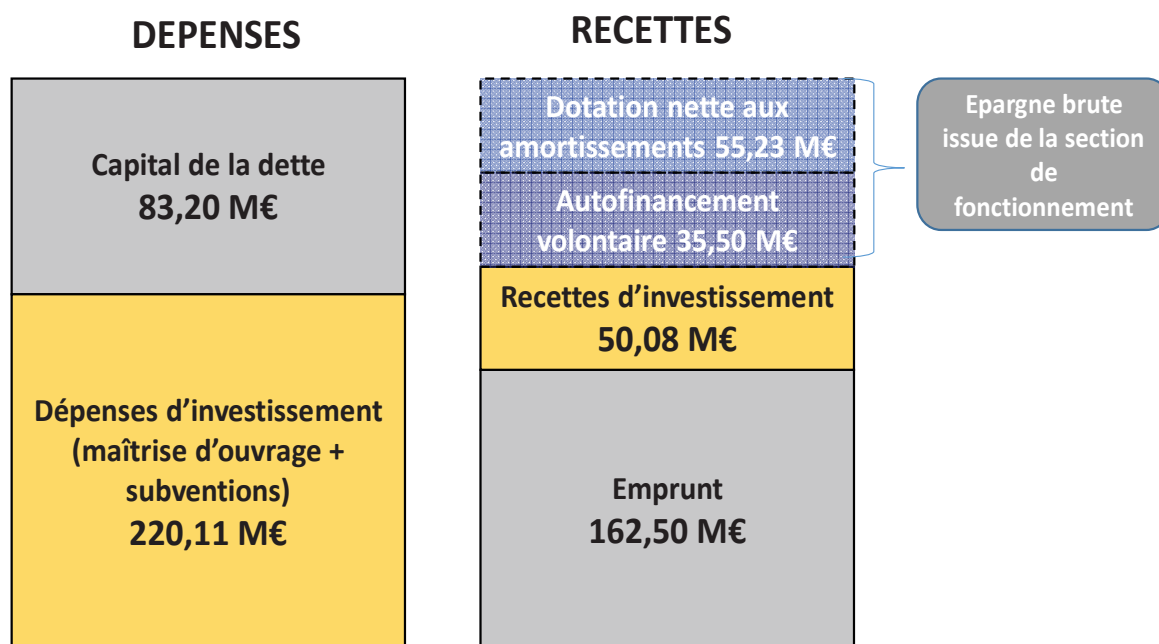
Feront l'objet d'une présentation successive :

- les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;
- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

A chaque fois, des tableaux font état des inscriptions de crédits proposées au vote. Ils comportent le rappel des crédits votés au budget de l'exercice précédent et sont présentés selon deux formats : d'une part par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.52, d'autre part par chapitre fonctionnel.

B – Présentation de la section d'investissement

1. Schéma de financement de la section d'investissement



Ce schéma illustre le mécanisme de financement des **303,31 M€** de dépenses d'investissement (hors mouvements sur crédits revolving) proposées au vote à l'étape du Budget Primitif 2022. Ces dépenses relèvent de deux catégories :

- une partie est destinée au remboursement des emprunts souscrits les années précédentes (83,20 M€) ;
- une partie correspond aux crédits nouveaux investis par la collectivité (220,11 M€).

Pour financer ces dépenses, le Département dispose :

1. de l'épargne brute issue de la section de fonctionnement (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement) elle-même décomposée en dotation nette aux amortissements et en autofinancement volontaire ;

2. de recettes d'investissement propres, dotations et subventions, principalement constituées du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale ;

3. de l'emprunt, dont l'inscription proposée permet d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

2. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2021 (en €)	Projet de BP 2022 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	108 624 524,57	110 036 420,38	1,30%
1 SECURITE	4 201 100,00	4 300 000,00	2,35%
2 ENSEIGNEMENT	51 048 342,77	59 972 850,03	17,48%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	17 755 169,39	15 644 931,67	-11,89%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	1 292 380,65	482 269,53	-62,68%
5 ACTION SOCIALE	9 365 553,33	12 518 641,34	33,67%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	82 722 685,00	77 771 749,30	-5,98%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	14 164 000,27	19 186 583,23	35,46%
8 TRANSPORT	60 000,00	-	NS
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 000 966,02	3 397 454,52	-15,08%
TOTAL	293 234 722,00	303 310 900,00	3,44%

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 110 M€, en légère progression par rapport à l'exercice précédent. Alors que les crédits affectés au remboursement du capital des emprunts accusent une baisse de 5 M€, les crédits de paiement destinés aux bâtiments départementaux enregistrent une hausse de 8 M€.

2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement de 4,3 M€ est proposée pour la poursuite de la reconstruction du centre de secours de l'Arrageois et pour les études relatives à celui du Boulonnais. Ces projets découlent de l'engagement du Département de prendre en charge la réalisation de trois centres de secours de première catégorie à Hénin-Beaumont, Arras et Boulogne-sur-Mer.

3. En ce qui concerne la fonction 2, les 60 M€ prévus pour 2022, en forte progression par rapport à l'exercice précédent, permettront d'intensifier le programme de travaux dans les collèges du Département et de renforcer la programmation en équipements des établissements.

4. Un volume de crédits de 15,6 M€ est proposé en fonction 3, en diminution apparente en raison de la baisse technique des crédits de paiement dédiés au Fonds d'innovation territorial (FIT). 10 M€ sont affectés à des subventions d'équipement en matière culturelle et sportive, le solde étant essentiellement destiné au financement des travaux en maîtrise d'ouvrage sur le parc départemental d'Olhain, ainsi qu'aux opérations d'aménagement de la Coupole d'HELFAUT.

5. Le Département poursuivra son engagement en faveur de la modernisation du secteur social. 12,5 M€ de crédits de paiement sont programmés en fonction 5, d'une part pour le versement de subventions d'équipement aux organismes chargés de la protection de l'enfance (4,3 M€) ou de l'accueil de personnes en situation de handicap (5,6 M€), d'autre part et pour le solde pour la réalisation de travaux dans les MDS.

6. Au sein de l'enveloppe de 77,8 M€ prévue en fonction 6, 70 M€ sont affectés aux opérations sur le réseau routier départemental, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions. Un crédit de 1,1 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'ETAPLES, alors que 1,6 M€ sont destinés au financement du syndicat mixte La Fibre Numérique.

7. En fonction 7, les crédits proposés s'établissent à 19,2 M€, en forte augmentation de 5 M€ par rapport au BP 2021. Cette fonction regroupe essentiellement les crédits dédiés au FARDA Aménagement (8 M€) et à l'Opération Grand Site (3 M€), mais aussi le volet « aménagement et environnement » du FIT (3,7 M€).

8. Enfin, les crédits proposés en fonction 9 diminuent de 15 %, à 3,4 M€. Là encore, il s'agit d'un moindre besoin en crédits de paiement du FIT au titre de l'attractivité territoriale.

Pour mener à bien cette ambitieuse politique d'équipement au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté à l'ensemble des élus dans le rapport d'orientation budgétaire et permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits.

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2021 (en €)	Projet de BP 2022 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	19 065 310,00	26 115 426,26	36,98%
901 SECURITE	4 201 100,00	4 300 000,00	2,35%
902 ENSEIGNEMENT	49 937 120,77	59 158 571,47	18,47%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	6 459 200,00	5 350 854,45	-17,16%
904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	10 000,00	13 000,00	30,00%
905 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	1 792 500,00	2 274 528,00	26,89%
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	70 224 185,00	68 147 702,00	-2,96%
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 487 300,00	5 212 600,00	49,47%
908 TRANSPORTS	35 000,00	-	NS
910 SERVICES GENERAUX	550 000,00	200 000,00	-63,64%
912 ENSEIGNEMENT	1 111 222,00	814 278,56	-26,72%
913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	11 271 969,39	10 270 077,22	-8,89%
914 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	1 282 380,65	469 269,53	-63,41%
915 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	7 563 053,33	10 234 113,34	35,32%
916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	11 998 500,00	9 219 047,30	-23,17%
917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 676 700,27	13 973 983,23	30,88%
918 TRANSPORTS	25 000,00	-	NS
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	3 805 966,02	3 249 454,52	-14,62%
923 Dettes et autres opérations financières	88 345 100,00	83 340 100,00	-5,67%
92471 2009 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	20 000,00	18 000,00	-10,00%
92473 2012 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	5 000,00	-	NS
92474 2013 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	100 000,00	45 000,00	-55,00%
92487 2016 - AFAP connexe aux ouvrages linéaires RD	-	15 000,00	NS
92488 AFAP connexe aux ouvrages linéaires CSNE	440 000,00	380 000,00	-13,64%
92489 2017 - AFAP connexe aux ouvrages linéaires RD	60 000,00	10 000,00	-83,33%
92494 2018 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	70 000,00	60 000,00	NS
92495 2020 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	-	25 000,00	NS
950 DEPENSES IMPREVUES	698 114,57	414 894,12	-40,57%
TOTAL	293 234 722,00	303 310 900,00	3,44%

La répartition des crédits de paiement est la suivante :

1. Les chapitres 900 à 908 regroupent les 170 M€ d'investissements sous maîtrise d'ouvrage départementale programmés pour 2022. Sur ce montant, 68 M€ concernent des opérations de voirie et 59 M€ la programmation de travaux dans les collèges.

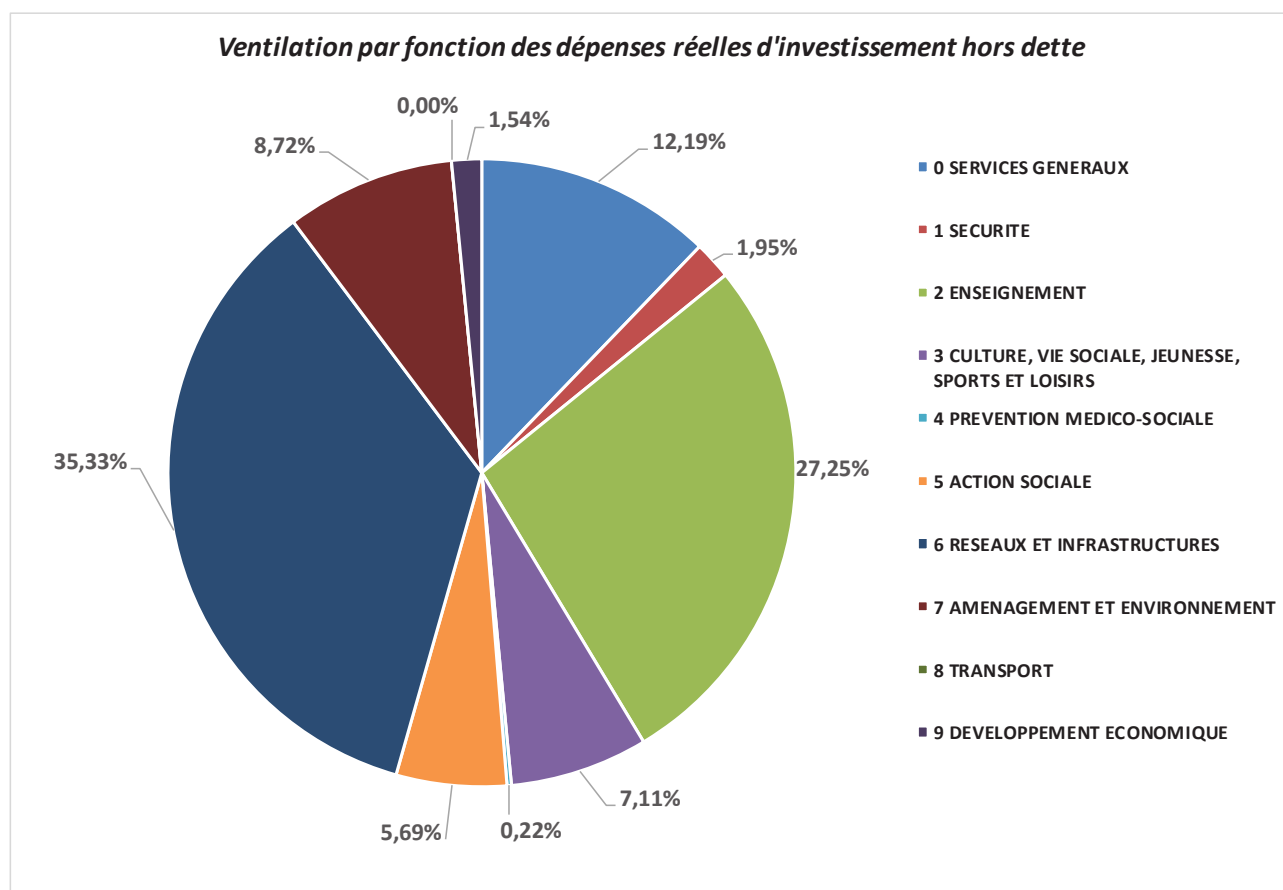
2. Les 48 M€ inscrits sur les chapitres 910 à 919 correspondent aux subventions d'équipement versées à nos partenaires. Sur cette enveloppe globale, 23 M€ concernent les opérations d'aménagement imputées aux chapitres 916 et 917 (voirie, FARDA...) et 10 M€ les subventions destinées aux établissements sociaux et médico-sociaux, alors que 10 M€ de subventions seront consacrés à la politique culturelle et sportive du Département.

3. Sur le chapitre 923, 83,20 M€ sont proposés pour le remboursement du capital de la dette départementale, étant entendu que la charge des intérêts est, quant à elle, imputée en section de fonctionnement.

4. Le solde des crédits s'établit à 0,97 M€ et concerne les opérations pour compte de tiers (chapitres 924) et les dépenses d'investissement imprévues au chapitre 950.

Hors dette, le budget d'investissement proposé s'établit à 220 M€ en crédits de paiement, en progression significative de 15 M€ par rapport à 2021 (+ 7,3 %). Un tel niveau, inédit depuis 2015, permettra de porter une politique d'équipement dynamique, au bénéfice des territoires et de l'emploi.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses d'investissement hors dette :



Les dépenses d'investissement sont majoritairement concentrées sur deux fonctions qui constituent le cœur de l'action départementale : les fonctions 2 *enseignement* et 6 *réseaux et infrastructures* représentent à elles seules près des deux tiers des investissements départementaux.

- La fonction 6 *réseaux et infrastructures*, qui représente 35 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2022, regroupe notamment les investissements sur le réseau routier départemental, à la fois les opérations structurantes, les opérations d'amélioration du réseau, mais aussi les opérations de maintenance ainsi que les actions liées au déploiement du Très Haut Débit.

- La fonction 2 *enseignement* représente plus du quart des dépenses d'investissement prévisionnelles 2022 et regroupe notamment les opérations structurantes dans les collèges, tant en maintenance qu'en construction-reconstruction et en matière de développement du numérique au sein des établissements.

3. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2021 (en €)	Projet de BP 2022 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	180 600 000,00	186 824 000,00	3,45%
2 ENSEIGNEMENT	11 486 123,00	10 457 723,00	-8,95%
5 ACTION SOCIALE	5 000,00	2 250,00	-55,00%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	7 600 000,00	9 084 000,00	19,53%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 328 892,00	6 215 234,00	86,71%
TOTAL	203 020 015,00	212 583 207,00	4,71%

Les recettes d'investissement sont majoritairement regroupées au sein de la fonction 0 qui concentre près de 90 % du total. En effet, les principales recettes d'investissement (FCTVA et recettes liées à l'emprunt), sont comptabilisées au sein de cette fonction.

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2021 (en €)	Projet de BP 2022 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	700 000,00	750 000,00	7,14%
902 ENSEIGNEMENT	11 486 123,00	10 457 723,00	-8,95%
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	6 200 000,00	7 584 000,00	22,32%
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 000 000,00	1 700 000,00	NS
922 Dotations et participations	26 020 000,00	27 670 000,00	6,34%
923 Dettes et autres opérations financières	156 033 892,00	163 031 142,00	4,48%
92488 AFAP connexe aux ouvrages linéaires CSNE	300 000,00	400 000,00	33,33%
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	280 000,00	990 342,00	253,69%
TOTAL	203 020 015,00	212 583 207,00	4,71%

Les principales recettes d'investissement sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2022 à 23 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %.

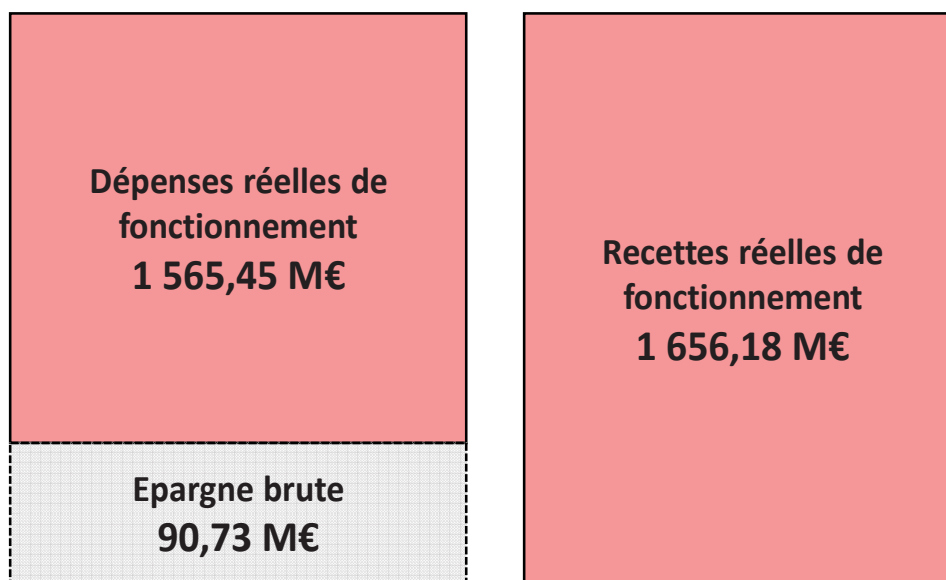
- La DSID, créée par l'article 259 de la loi de finances pour 2019, s'est substituée en 2020 à la dotation globale d'équipement (DGE). La DSID se composait jusqu'alors d'une part « péréquation » forfaitaire et d'une part « projets » permettant à l'Etat de subventionner des projets départementaux s'inscrivant dans des thématiques prioritaires telles que la rénovation thermique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement du numérique ou la rénovation des bâtiments scolaires. Cependant, l'article 191 de la loi de finances pour 2022 a réformé les modalités d'attribution de la DSID : il s'agit de fondre la part « péréquation » dans la part « projets » et de confier au préfet de région l'attribution intégrale de la dotation sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local. La DSID est évaluée à 3,67 M€ pour 2022.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt, qui constitue la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 162,50 M€, en progression limitée de 6,50 M€ par rapport au Budget Primitif 2021. Il convient de souligner que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

C – Présentation de la section de fonctionnement

1. Schéma de financement de la section de fonctionnement



Ce schéma illustre le mécanisme de constitution de l'épargne brute constatée au projet de budget primitif. Pour 2022, l'épargne brute ressort à 90,7 M€, en quasi-stabilité par rapport à l'exercice précédent. Cette ressource est utilisée à hauteur de :

- 55,2 M€ au titre de la couverture réglementaire de la dotation nette aux amortissements. La dotation nette se décompose en une dépense d'ordre de 81,1 M€ pour partie neutralisée par une recette d'ordre de 25,9 M€. La dotation nette aux amortissements est en progression régulière ces dernières années. C'est la conséquence directe de l'effort d'investissement consenti par le Département au cours des derniers exercices.

- 35,5 M€ au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette ressource, qui pourrait être qualifiée d'autofinancement volontaire, contribue au financement de la section d'investissement et permet de réduire le recours à l'emprunt.

L'évolution de l'épargne brute est pleinement conforme aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire et reste cohérente avec la stratégie budgétaire pluriannuelle du Département.

2. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021 (en €)	Projet de BP 2022 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	120 346 969,06	126 771 416,28	5,34%
1 SECURITE	75 950 000,00	77 819 000,00	2,46%
2 ENSEIGNEMENT	87 102 338,88	94 010 760,00	7,93%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 354 143,00	20 177 400,00	9,93%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	28 849 447,00	28 767 942,80	-0,28%
5 ACTION SOCIALE	1 133 658 580,30	1 150 548 386,42	1,49%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	45 949 715,76	46 933 181,50	2,14%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 719 960,00	9 724 783,00	0,05%
8 TRANSPORT	7 010 000,00	6 010 000,00	-14,27%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 744 625,00	4 691 025,00	-1,13%
TOTAL	1 531 685 779,00	1 565 453 895,00	2,20%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021 (en €)	Projet de BP 2022 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	97 253 982,18	103 251 152,49	6,17%
931 SECURITE	75 950 000,00	77 819 000,00	2,46%
932 ENSEIGNEMENT	87 102 338,88	94 010 760,00	7,93%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 354 143,00	20 177 400,00	9,93%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	28 849 447,00	28 767 942,80	-0,28%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	564 021 161,71	582 674 676,02	3,31%
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	192 456 200,00	212 248 350,00	10,28%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	377 181 218,59	355 625 360,40	-5,71%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	45 949 715,76	46 933 181,50	2,14%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 719 960,00	9 724 783,00	0,05%
938 TRANSPORTS	7 010 000,00	6 010 000,00	-14,27%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 744 625,00	4 691 025,00	-1,13%
941 Autres impôts et taxes	11 500 000,00	14 000 000,00	21,74%
943 Opérations financières	10 200 000,00	7 800 000,00	-23,53%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 600,00	831 600,00	0,00%
945 Provisions	30 000,00	250 000,00	NS
952 DEPENSES IMPREVUES	531 386,88	638 663,79	20,19%
TOTAL	1 531 685 779,00	1 565 453 895,00	2,20%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 33,8 M€ (+ 2,20 %). Le Département poursuit son travail d'optimisation de l'ensemble de ses charges de gestion afin de préserver ses capacités d'intervention au titre des solidarités humaines, dans la mesure où la demande sociale reste prégnante, particulièrement dans le contexte persistant de crise sanitaire que nous connaissons. Cette tendance est d'ailleurs manifeste au vu des crédits inscrits en fonction 5 dédiée à l'action sociale, qui connaissent une variation de 1,49 % par rapport au BP 2021, soit une progression des capacités d'intervention de 16,9 M€, alors même que la charge des allocations de RSA est anticipée en diminution de 25 M€.

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.52. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chacune des autres commissions thématiques.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 126,8 M€, en augmentation de 6,4 M€ (+ 5,3 %) par rapport à 2021. Cette évolution ne remet pas en cause la maîtrise par la collectivité de ses dépenses de moyens généraux, et en particulier des frais financiers liés à la dette (- 2,4 M€). Elle résulte pour l'essentiel de la forte progression des crédits dédiés aux dépenses d'insertion éligibles à la subvention globale du FSE (+ 5,1 M€) et de la hausse de la contribution prévisionnelle du Département au fonds national de péréquation des DMTO (+ 2,5 M€).

2. Les dépenses de la fonction 1 sont en augmentation de 1,87 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 77,7 M€ pour 2022.

3. Les dépenses de la fonction 2 progressent de près de 8 % à 94 M€ (+ 6,9 M€). Cette hausse concerne essentiellement les dotations de fonctionnement des collèges, qui répercutent l'inflation des coûts énergétiques dans le contexte actuel de flambée des prix de l'électricité et du gaz.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 sont en augmentation de près de 10 %. Les crédits supplémentaires permettront de renforcer particulièrement les mesures à destination de la jeunesse, les aides aux structures culturelles et patrimoniales et le soutien aux associations sportives.

5. Les dépenses imputées en fonction 4 sont principalement constituées des rémunérations des agents affectés à la prévention médico-sociale (protection maternelle et infantile). Les crédits sont stables par rapport à l'exercice précédent.

6. Comme évoqué précédemment, les dépenses de la fonction 5 progressent de 16,9 M€ entre 2021 et 2022. L'action sociale représentera en 2022 une enveloppe budgétaire totale de 1,15 milliard €, soit 73,5 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Les principales évolutions concernent :

- les allocations individuelles de solidarité, qui diminuent globalement de 5 M€ par rapport à 2021, mais au terme d'une évolution contrastée : + 20 M€ pour l'APA à domicile et - 0,5 M€ pour la PCH. Les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 330 M€ en 2022, se contractent de près de 25 M€.
- la protection de l'enfance, qui mobilise 13 M€ supplémentaires, dont 1,5 M€ au titre de l'accueil familial, 6,4 M€ pour l'accueil en établissement et 2,2 M€ pour les services d'AEMO.
- l'insertion des bénéficiaires du RSA, qui enregistre une progression de 3,1 M€.
- la rémunération du personnel social, en hausse de 3 M€.

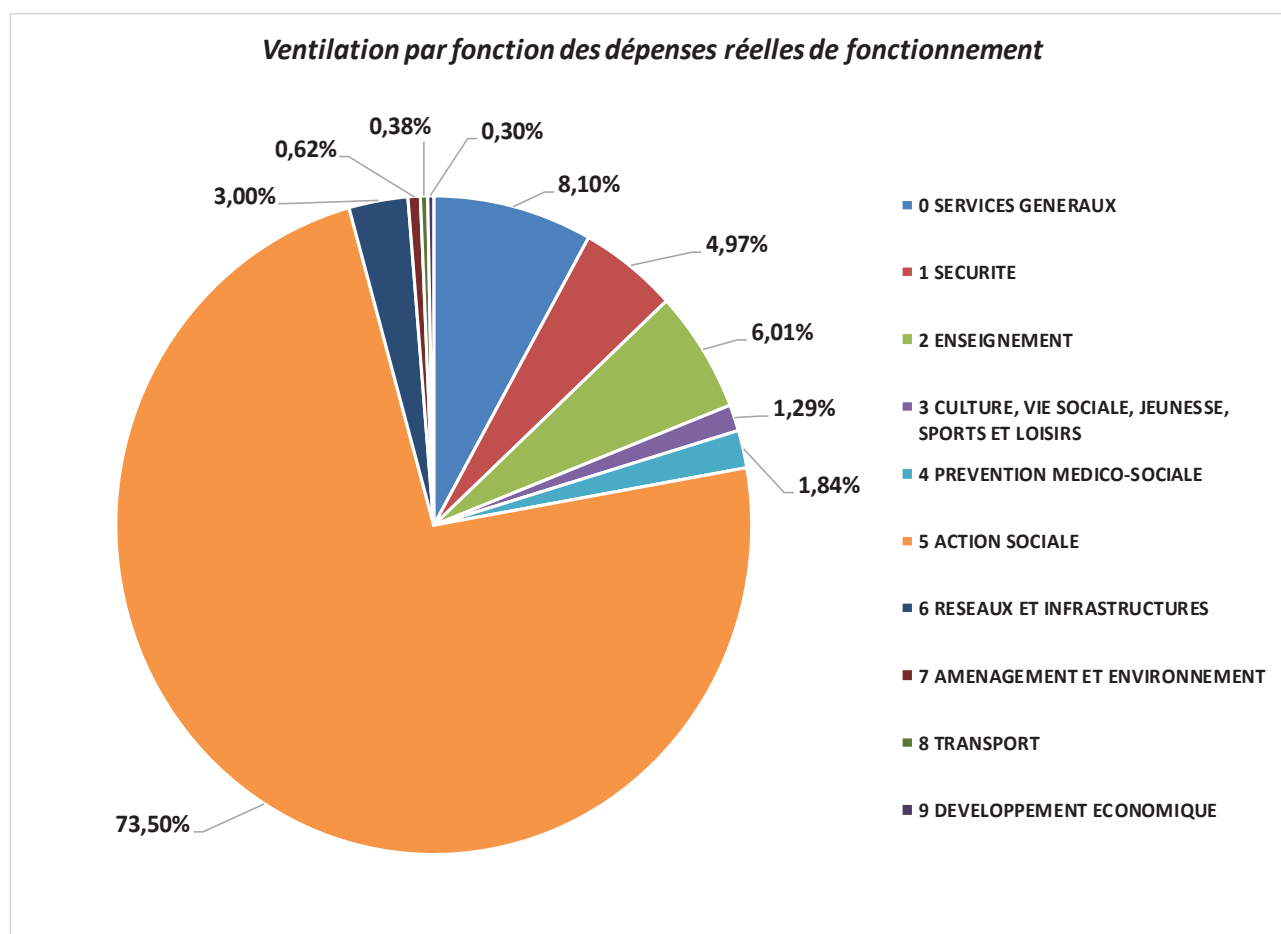
7. Les crédits prévus en fonction 6 sont en hausse de 2 % par rapport au BP 2021, essentiellement en raison d'un redéploiement des crédits dédiés à la rémunération des personnels de voirie.

8. Le volume de crédits proposé en fonction 7 est stable d'un exercice à l'autre.

9. Les crédits de la fonction 8 enregistrent une diminution de 14 % par rapport à 2021. Il s'agit de mettre en adéquation les dotations budgétaires avec la réalité du coût du transport des élèves en situation de handicap.

10. Les crédits proposés en fonction 9 sont pratiquement stables à 4,7 M€. Ils sont pour l'essentiel affectés à la contribution d'équilibre versée au Laboratoire départemental d'analyses, à la participation au fonctionnement de l'ADRT, ainsi qu'à des subventions versées à des partenaires du Département.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement :



Ce graphique illustre le poids toujours prépondérant dans le budget départemental des moyens alloués aux politiques de solidarité. En effet, les crédits des fonctions 4 *prévention médico-sociale* et 5 *action sociale* représentent à eux seuls 75,3 % du total des dépenses de fonctionnement, une proportion en léger retrait par rapport à l'exercice précédent (75,9 %).

3. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021 (en €)	Projet de BP 2022 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 497 612 326,00	1 519 213 777,00	1,44%
2 ENSEIGNEMENT	108 000,00	265 600,00	145,93%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	728 500,00	1 216 500,00	66,99%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	667 250,00	692 125,00	3,73%
5 ACTION SOCIALE	112 455 760,00	123 363 911,00	9,70%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	619 035,00	767 150,00	23,93%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 139 680,00	10 102 115,00	10,53%
8 TRANSPORT	550 000,00	550 000,00	0,00%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	19 935,00	10 410,00	-47,78%
TOTAL	1 621 900 486,00	1 656 181 588,00	2,11%

Les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2022 en progression de 34,3 M€, soit + 2,11 % par rapport à 2021.

Il convient de rappeler que le modèle budgétaire des départements a été profondément modifié en 2021 par la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale consécutive à la suppression de la taxe d'habitation : le remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont l'assiette est territorialisée, par une fraction de TVA, dépourvue d'assiette locale, signifie la perte de tout lien fiscal avec le territoire. Comme l'indique la Cour des comptes dans son récent rapport sur les finances publiques locales (novembre 2021), « *les départements ne disposent plus de pouvoir de taux et deviennent plus exposés à une dégradation de la conjoncture, qui se traduirait par une contraction de la quasi-totalité de leurs recettes fiscales et une hausse de leurs dépenses sociales.* »

Au projet de BP 2022, 91,7 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation.

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021 (en €)	Projet de BP 2022 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	8 796 850,00	8 780 900,00	-0,18%
932 ENSEIGNEMENT	108 000,00	265 600,00	145,93%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	728 500,00	1 216 500,00	66,99%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	667 250,00	692 125,00	3,73%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	48 585 760,00	48 038 911,00	-1,13%
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	61 870 000,00	73 325 000,00	18,51%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	619 035,00	767 150,00	23,93%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	9 139 680,00	10 102 115,00	10,53%
938 TRANSPORTS	550 000,00	550 000,00	0,00%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	19 935,00	10 410,00	-47,78%
940 Impositions directes	145 748 353,00	141 948 353,00	-2,61%
941 Autres impôts et taxes	970 049 251,00	1 013 649 251,00	4,49%
942 Dotations et participations	373 007 872,00	354 688 273,00	-4,91%
943 Opérations financières	10 000,00	10 000,00	0,00%
945 Provisions	-	137 000,00	NS
TOTAL	1 621 900 486,00	1 656 181 588,00	2,11%

En raison de la perte de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dont l'intégralité est désormais affectée au bloc communal, le Département ne conserve comme impôts directs que **la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** et **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**. La première est attendue en diminution de 6 % à 58,5 M€ et la seconde en progression de 8 % à 4,8 M€.

En contrepartie de la perte de la TFPB, les départements se sont vu attribuer en 2021 une fraction du produit net de **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**. A compter de 2022, ce produit de TVA évoluera selon la dynamique de TVA de l'année considérée. De source gouvernementale, une progression de 5,8 % du produit de TVA est anticipée pour 2022, ce qui conduit à une estimation de la recette de 318,30 M€. D'autre part, depuis 2021, les départements perçoivent une fraction complémentaire de TVA d'un montant de 250 M€ qui est répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Le Département devrait percevoir à ce titre environ 15 M€ en 2022.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus sur les transactions immobilières constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit, la prévision pour 2022, à 160 M€, se veut délibérément prudente en intégrant une correction modérée des fondamentaux du marché qui se traduirait par une stabilisation du volume de transactions. Quant à la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)**, il s'agit d'une recette majeure mais dont l'évolution offre peu de visibilité ; elle s'est révélée assez dynamique ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2022 s'établit à 245 M€.

S'agissant des dotations de l'Etat, la loi de finances pour 2022 ne prévoit aucune réfaction sur la **dotations globale de fonctionnement** (267,2 M€), qui constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Cependant, le Département devrait subir en 2022, comme les quatre années précédentes, un écrêtement voisin de 1,2 M€ sur sa composante dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier moyen des départements. Quant à la composante dotation de compensation, il faut rappeler qu'elle a subi en 2021 une réfaction pérenne de 1,67 M€ résultant de la recentralisation sanitaire généralisée de la lutte contre la tuberculose.

Quant aux attributions de péréquation - **fonds de péréquation des DMTO, fonds de péréquation de la CVAE, dispositif de compensation péréquée** - elles sont anticipées comme stables pour 2022 au terme d'une prospective prudente, pour un montant global de 96,30 M€. A noter que le nouveau fonds de péréquation des DMTO résulte dans sa configuration actuelle de la fusion, réalisée par la loi de finances pour 2020, des trois dispositifs de solidarité interdépartementale préexistants, à savoir le précédent fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Basé sur l'assiette des DMTO perçus en 2021, le montant national à répartir en 2022 devrait s'afficher en progression significative. Cependant, le comité des finances locales peut décider de ne pas distribuer l'intégralité du fonds et d'en mettre en réserve tout ou partie, ce qui complique singulièrement l'exercice de prévision au niveau des attributions individuelles. Le montant alloué au Département en 2022 est ainsi estimé prudemment à 64 M€.

D – Les propositions d'inscriptions des budgets annexes

➤ Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2021 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 914 410,00	2 982 410,00	2 849 010,00	2 937 010,00
Total Fonctionnement		2 914 410,00	2 982 410,00	2 849 010,00	2 937 010,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2021 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	68 000,00		88 000,00	
Total Investissement		68 000,00	0,00	88 000,00	0,00

A 2,85 M€, le budget de fonctionnement du LDA est en léger retrait par rapport au BP 2021. Il est principalement composé de charges de personnel pour un montant de 1,58 M€ et de charges à caractère général pour le solde. A noter que la participation du Département au fonctionnement du LDA, qui s'établit à 0,98 M€, diminue de - 4,4 % comparativement au BP 2021. Quant aux crédits d'investissement, ils sont consacrés aux équipements spécifiques du Laboratoire, ainsi qu'à son équipement informatique.

➤ Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2021 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 606 070,00	1 643 570,00	1 537 760,00	1 570 260,00
Total Fonctionnement		1 606 070,00	1 643 570,00	1 537 760,00	1 570 260,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2021 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2022 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	37 500,00		32 500,00	
Total Investissement		37 500,00	0,00	32 500,00	0,00

Le budget prévisionnel du Restaurant administratif pour 2022 est également en diminution (- 4,3 %) par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement sont composées de dépenses de personnel pour 0,97 M€ et de charges à caractère général pour 0,57 M€, constituées pour l'essentiel d'achats de produits alimentaires.